

Bilan social

Provence-Alpes-Côte d'Azur
2013



pôle emploi

SOMMAIRE

1. L'EMPLOI	5
1.1 EFFECTIF	5
1.1.1 Effectif total inscrit au 31-12-2013	5
1.1.2 Effectif permanent CDI	5
1.1.3 Effectif CDD au 31-12-2013	5
1.1.4 Effectif moyen mensuel de l'année	6
1.1.5 Répartition par sexe au 31-12-2013	7
1.1.6 Répartition par âge au 31-12-2013	8
1.1.7 Répartition par ancienneté au 31-12-2013	10
1.1.8 Moyenne de l'ancienneté de l'effectif total au 31-12-2013	11
1.1.9 Répartition de l'effectif total selon la catégorie ou la filière au 31-12-2013	11
1.2 TRAVAILLEURS EXTERIEURS	13
1.3 EMBAUCHES	13
1.4 DEPARTS	13
1.5 LES PROMOTIONS	15
1.5.1 Promotions sous statut privé	15
1.5.2 Promotions sous statut public	16
1.7 TRAVAILLEURS HANDICAPES	17
1.7.1 Eléments mission Handicap 2013	17
1.8 L'ABSENTEISME	18
2. REMUNERATIONS ET CHARGES	19
2.1 MONTANT DES REMUNERATIONS	19
2.1.1.a Rémunération moyenne annuelle brute	19
2.1.1.b Rémunération moyenne mensuelle	19
2.1.2 Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle	19
2.1.3 Moyenne des coefficients statut privé	20
2.1.4 Moyenne des indices statut public	20
2.2 HIERARCHIE DES REMUNERATIONS	20
2.2.1 Rapport entre les rémunérations les plus élevées et les moins élevées	20
2.3 MASSE SALARIALE	21
2.4 MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS	21
2.5 CHARGES ACCESSOIRES	21
2.6 CHARGES SALARIALES GLOBALES	21
2.7 PARTICIPATION FINANCIERE DES SALARIES	21

3. SANTE ET SECURITE	22
3.1 ACCIDENT DE TRAVAIL / TRAJET	22
3.1.1 Nombre total d'accidents	22
3.1.2 Nombre de journées perdues	22
3.1.3 Taux	22
3.2 REPARTITION DES ACCIDENTS	23
3.2.1 Par travail / trajet	23
3.2.2 Par sexe	23
3.2.3 Par éléments matériels	23
3.2.4 Par cause	24
3.2.5 Par lieu d'accident	24
3.2.6 Par siège des lésions	24
3.3 MALADIE PROFESSIONNELLE :	25
3.4 COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	26
3.4.1 Existence et nombre de CHSCT	26
3.4.2 Nombre de réunions du comité d'hygiène et de sécurité	26
3.5 SECURITE	26
3.5.1 Dépenses	26
3.5.2 Moyens techniques et matériels	27
3.5.3 Formations	27
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	28
4.1 DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL	28
4.1.1 Horaire hebdomadaire affiché	28
4.1.2 Temps partiel	28
4.1.2.1 Répartition par quotité	28
4.1.2.2 Répartition par sexe et statut	29
4.1.2.3 Temps partiel par sexe et par catégorie socioprofessionnelle (statut privé)	29
4.1.2.4 Temps partiel par sexe et niveau (statut public)	30
4.1.2.5 Temps partiel sénior (assorti d'une sur rémunération)	30
4.1.3 Congés annuels, jours de pont, jours fériés	31
4.2 ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL	32
4.3 LES CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL	32
4.4 LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL	32
4.5 DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	33
4.6 MEDECINE DU TRAVAIL	34
4.6.1 Nombre d'examens cliniques	34
4.6.2 Actions en milieu du travail	34
4.7 TRAVAILLEURS INAPTES	34

5. FORMATION	35
5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	35
5.1.1 Pourcentage de la masse salariale affecté régionalement à la formation continue	35
5.1.2 Nombre de jours de formation	35
5.1.3 Nombre de salariés ayant suivi une formation	35
5.2 CONGÉS FORMATION	36
5.3 APPRENTISSAGE	36
6. RELATIONS PROFESSIONNELLES	37
6.1 REPRESENTANTS DU PERSONNEL	37
6.1.1 Les élections professionnelles	37
6.1.2 Crédit d'heures utilisé pendant l'année par les Représentants du personnel et les Délégués Syndicaux	37
6.1.3 Nombre de réunions avec les IRP	38
6.1.4 Date de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année considérée	38
6.1.5 La composition des instances en PACA	38
6.2 INFORMATION ET COMMUNICATION	41
6.2.1 Système d'information du personnel	41
6.2.2 Procédure d'accueil des nouveaux embauchés	42
6.2.3 Système d'entretiens individuels des salariés	42
6.3 DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL	42
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	43
7.1 ACTIVITES SOCIALES	43
7.1.1 Les activités sociales et culturelles	43
7.1.2 Les actions sociales	44
7.1.3 Le logement	44
7.1.5 Le transport	46
7.1.6 La crèche	46
7.1.7 La Médaille du travail	47
7.2 AUTRES CHARGES SOCIALES	47

POLE EMPLOI PACA
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE PILOTAGE ET PROJETS TRANSVERSES RH
AVRIL 2014

Avis du CE recueilli le 24 avril 2014

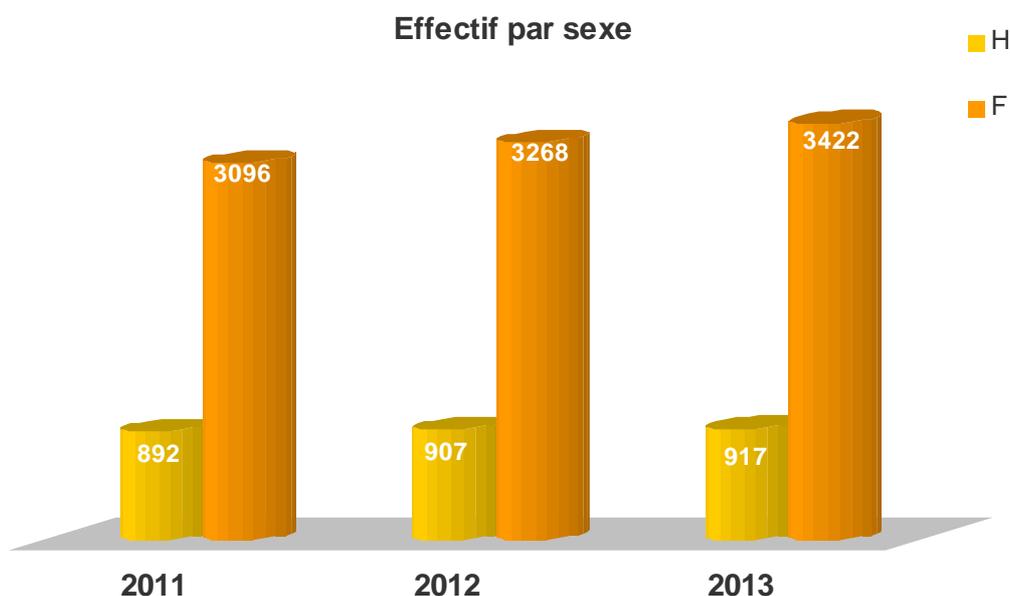
1. L'EMPLOI

1.1 EFFECTIF

1.1.1 Effectif total inscrit au 31-12-2013

Chaque collaborateur est comptabilisé pour une unité quel que soit le type du contrat (CDI, CDD temporaire/surnuméraire, contrat aidé) à temps plein ou à temps partiel, rémunéré ou non rémunéré.

Pôle emploi PACA	2011			2012			2013		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
	3536	452	3988	3806	369	4175	3981	358	4339



1.1.2 Effectif permanent CDI

Effectif permanent : effectif CDI temps plein inscrit sans interruption du 1er au dernier jour de l'année.

Pôle emploi PACA	2011			2012			2013		
	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
	2020	163	2183	1938	137	2075	1969	178	2147

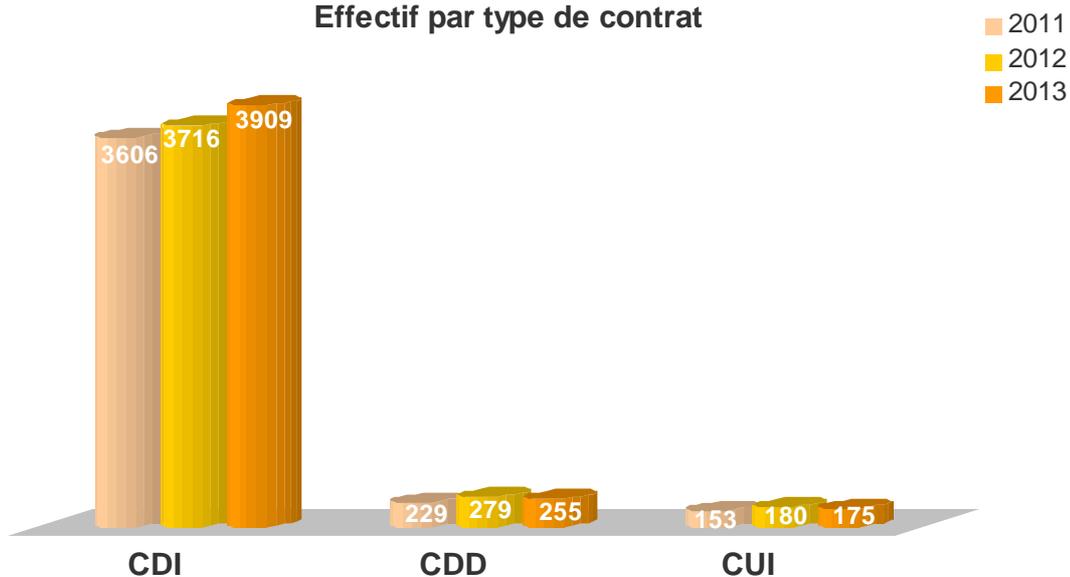
1.1.3 Effectif CDD au 31-12-2013

Effectif CDD : salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un contrat aidé ou d'un emploi d'avenir.

Pôle emploi PACA	Surnuméraires			Temporaires			Contrats aidés + EAV *			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	114	126	104	115	153	151	153	180	175	382	459	430

* *Emploi d'avenir, créé en 2013.*

Effectif par type de contrat



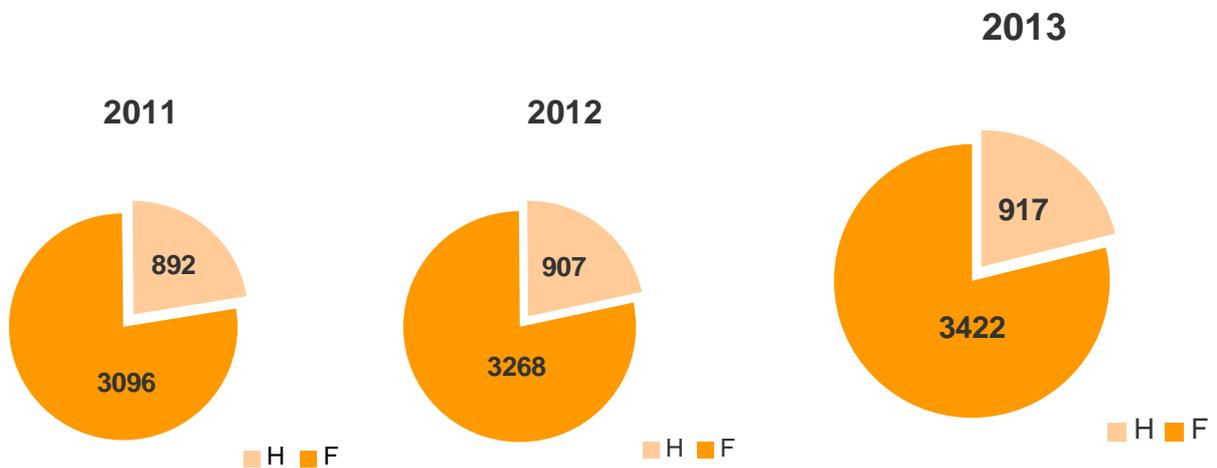
1.1.4 Effectif moyen mensuel de l'année

Effectif moyen mensuel : somme des effectifs mensuels inscrits fin de mois / 12.

Pôle emploi PACA	Statut public			Statut privé			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
CDI	758,8	389,0	365,7	2873,1	3215,7	3424,4	3631,8	3604,7	3790,1
CDD	0,0	0,0	0,0	354,6	457,1	384,8	354,6	457,1	384,8
Total	758,8	389,0	365,7	3227,7	3672,8	3809,2	3986,5	4061,7	4174,9

1.1.5 Répartition par sexe au 31-12-2013

Pôle emploi PACA	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	892	907	917	3096	3268	3422	3988	4175	4339



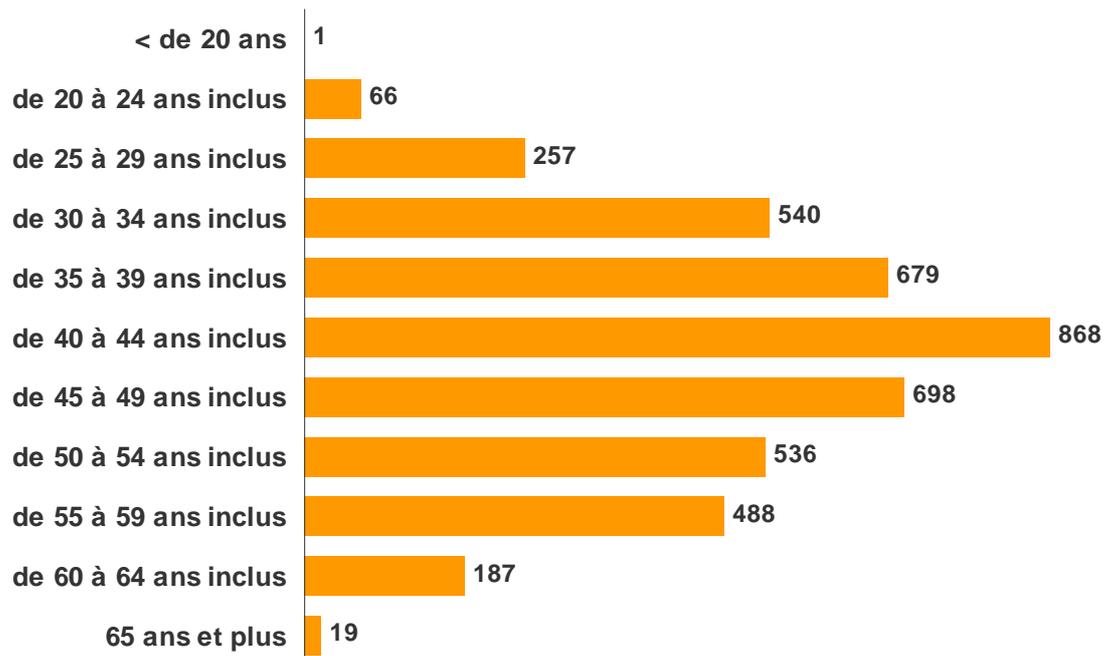
Privé	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Cadres	167	156	152	236	241	238	403	397	390
Agents de maîtrise	174	182	185	489	500	538	663	682	723
Employés	462	495	508	2008	2232	2360	2470	2727	2868
Total	803	833	845	2733	2973	3136	3536	3806	3981

Public	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Niveau I	8	5	4	20	18	17	28	23	21
Niveau II	52	45	39	253	210	191	305	255	230
Niveau III	22	19	23	60	47	57	82	66	80
Niveau IVA	5	3	4	28	18	19	33	21	23
Niveau IVB	2	2	2	1	1	1	3	3	3
Niveau VA-VB	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Total	89	74	72	363	295	286	452	369	358

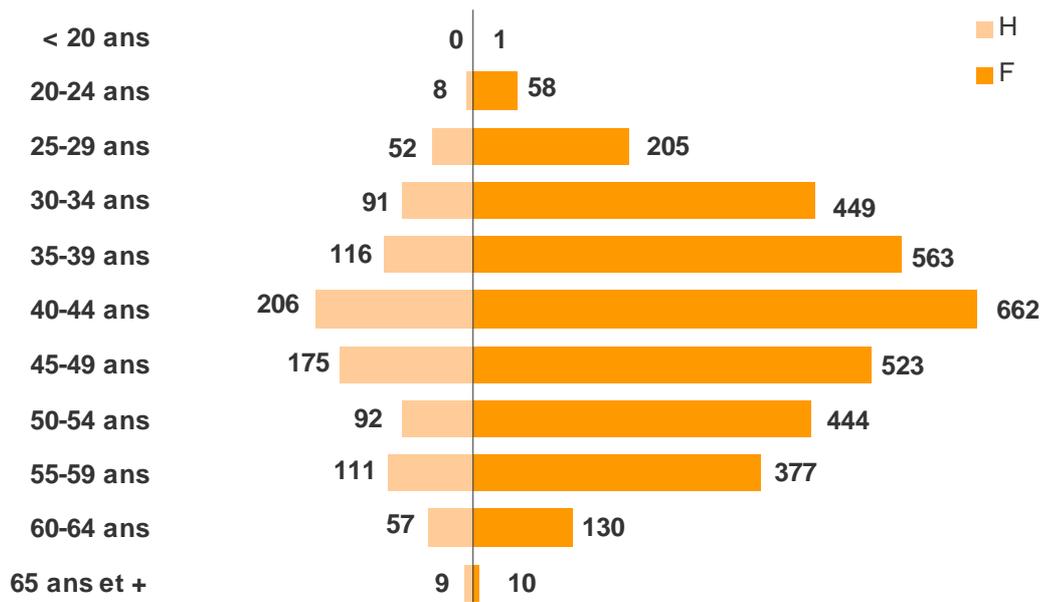
1.1.6 Répartition par âge au 31-12-2013

Pôle emploi PACA	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
< 20 ans	0	0	0	0	0	1	0	0	1
20-24 ans	6	6	8	44	50	58	50	56	66
25-29 ans	53	51	52	192	203	205	245	254	257
30-34 ans	81	96	91	439	455	449	520	551	540
35-39 ans	142	122	116	550	553	563	692	675	679
40-44 ans	208	211	206	559	634	662	767	845	868
45-49 ans	121	144	175	465	485	523	586	629	698
50-54 ans	95	92	92	391	410	444	486	502	536
55-59 ans	128	120	111	352	354	377	480	474	488
60-64 ans	53	60	57	94	116	130	147	176	187
65 ans et +	5	5	9	10	8	10	15	13	19
Total	892	907	917	3096	3268	3422	3988	4175	4339

Répartition par âge



Pyramide des âges

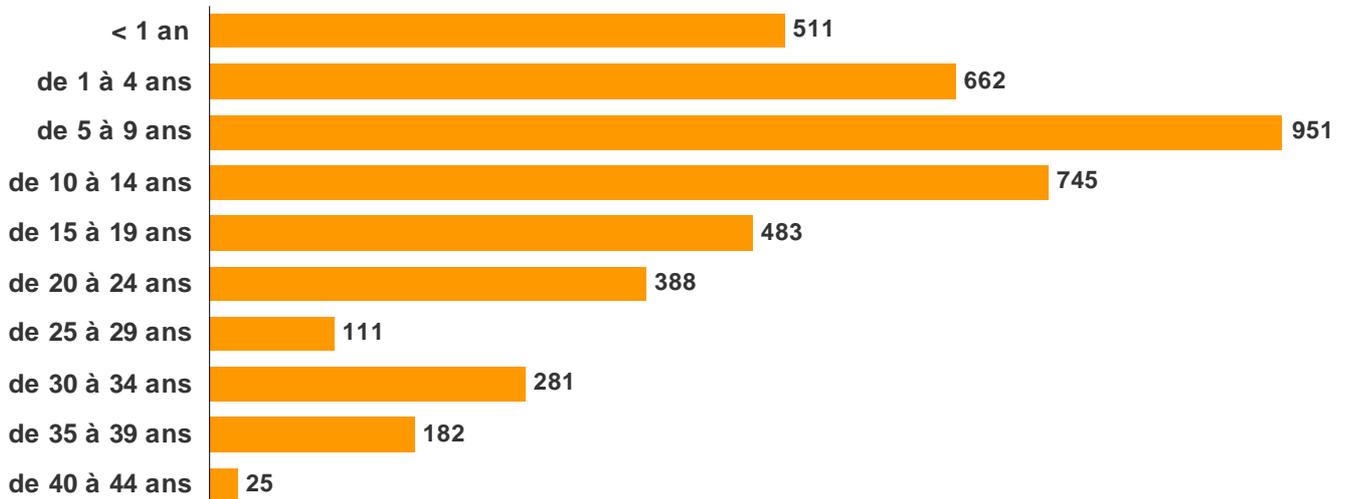


Evolution de l'âge moyen	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	45,02	45,09	45,08	43,41	43,42	43,68	43,77	43,78	43,98

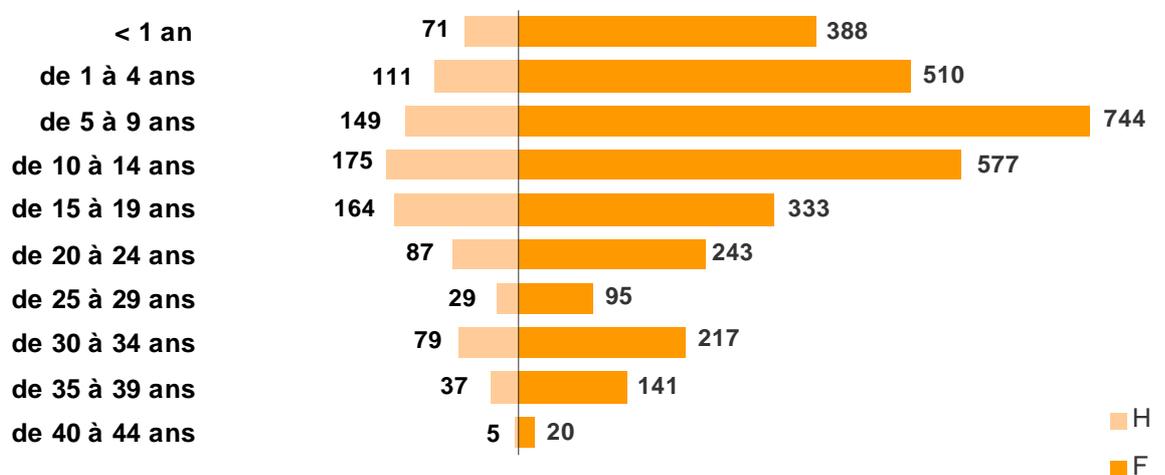
1.1.7 Répartition par ancienneté au 31-12-2013

Ancienneté	Privé			Public			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
< 1 an	199	459	511	0	0	0	199	459	511
de 1 à 4 ans	737	597	662	62	24	0	799	621	662
de 5 à 9 ans	782	804	848	118	89	103	900	893	951
de 10 à 14 ans	570	617	615	130	135	130	700	752	745
de 15 à 19 ans	415	453	444	57	44	39	472	497	483
de 20 à 24 ans	215	289	339	40	41	49	255	330	388
de 25 à 29 ans	225	116	101	25	8	10	250	124	111
de 30 à 34 ans	208	276	262	12	20	19	220	296	281
de 35 à 39 ans	173	171	175	7	7	7	180	178	182
de 40 et plus	12	24	24	1	1	1	13	25	25
Total	3536	3806	3981	452	369	358	3988	4175	4339

Répartition par ancienneté



Pyramide ancienneté



1.1.8 Moyenne de l'ancienneté de l'effectif total au 31-12-2013

Ancienneté moyenne	2011			2012			2013		
		13,20			12,92			12,74	

1.1.9 Répartition de l'effectif total selon la catégorie ou la filière au 31-12-2013

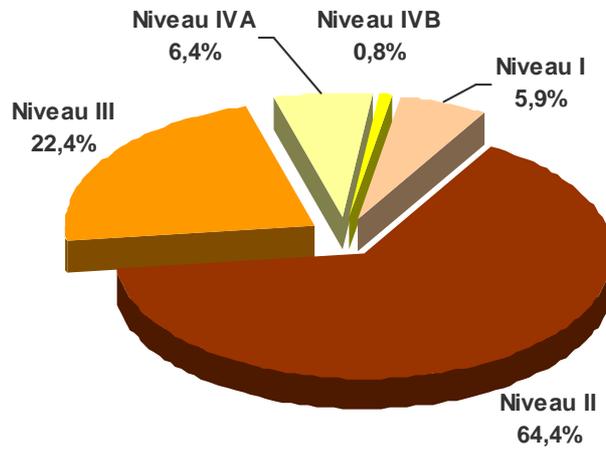
Privé	Cadres									Agents de maîtrise								
	2011			2012			2013			2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
	167	236	403	156	241	397	152	238	390	174	489	663	182	500	682	185	538	723

Privé	Employés									Total								
	2011			2012			2013			2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
	462	2008	2470	495	2232	2727	508	2360	2868	803	2733	3536	833	2973	3806	845	3136	3981

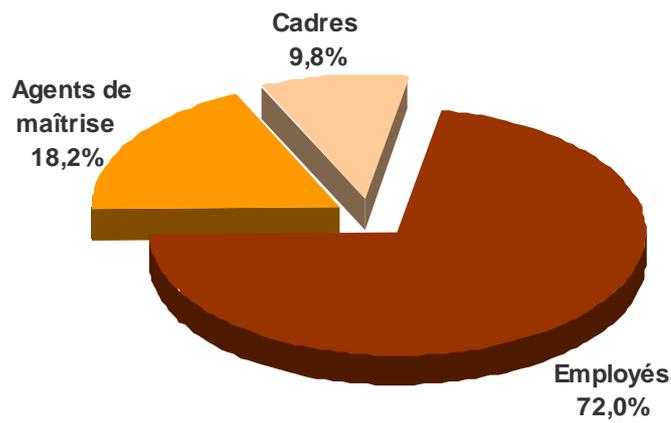
Public	Appui gestion									Conseil Emploi								
	2011			2012			2013			2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Niveau I	8	19	27	5	17	22	4	16	20	0	1	1	0	1	1	0	1	1
Niveau II	4	29	33	4	23	27	3	22	25	48	224	272	41	187	228	36	169	205
Niveau III	2	3	5	1	4	5	1	4	5	20	57	77	18	43	61	22	53	75
Niveau IVA	0	0	0	0	1	1	0	1	1	2	14	16	2	10	12	3	13	16
Niveau IVB	1	1	2	1	1	2	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niveau VA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	15	52	67	11	46	57	9	44	53	70	296	366	61	241	302	61	236	297

Public	Management									Total								
	2011			2012			2013			2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Niveau I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	20	28	5	18	23	4	17	21
Niveau II	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52	253	305	45	210	255	39	191	230
Niveau III	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	60	82	19	47	66	23	57	80
Niveau IVA	3	14	17	1	7	8	1	5	6	5	28	33	3	18	21	4	19	23
Niveau IVB	1	0	1	1	0	1	1	0	1	2	1	3	2	1	3	2	1	3
Niveau VA	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1
Total	4	15	19	2	8	10	2	6	8	89	363	452	74	295	369	72	286	358

Répartition effectif public



Répartition effectif privé



1.2 TRAVAILLEURS EXTERIEURS

En 2013, Pôle emploi PACA n'a pas eu recours aux entreprises de travail temporaire.

1.3 EMBAUCHES

Embauches	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Total embauches CDI	14	47	61	34	159	193	48	217	265
<i>Dont titularisation</i>	11	42	53	24	133	157	31	143	174
<i>Dont embauches directes</i>	3	5	8	10	26	36	17	74	91
Total embauches CDD	74	322	396	97	499	596	80	414	494
<i>Dont accroissement d'activité</i>	34	156	190	49	228	277	28	128	156
<i>Dont remplacement temporaire</i>	40	166	206	48	271	319	52	286	338
Total embauches contrats aidés	12	89	101	23	198	221	23	198	221
Total embauches	100	458	558	154	856	1010	151	829	980
<i>Dont embauches de moins de 25 ans</i>	14	44	58	7	65	72*	3	87	100

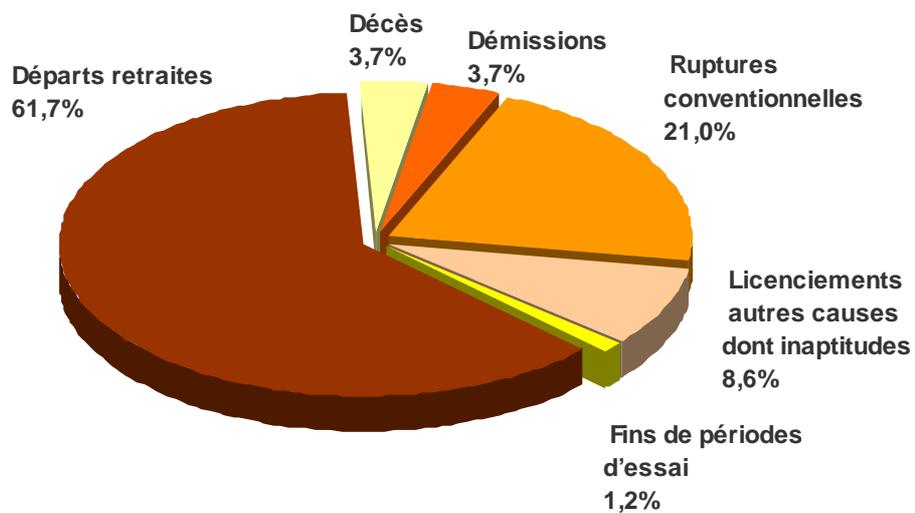
* Le chiffre du Bilan social 2012 ne tenait pas compte des contrats aidés.

1.4 DEPARTS

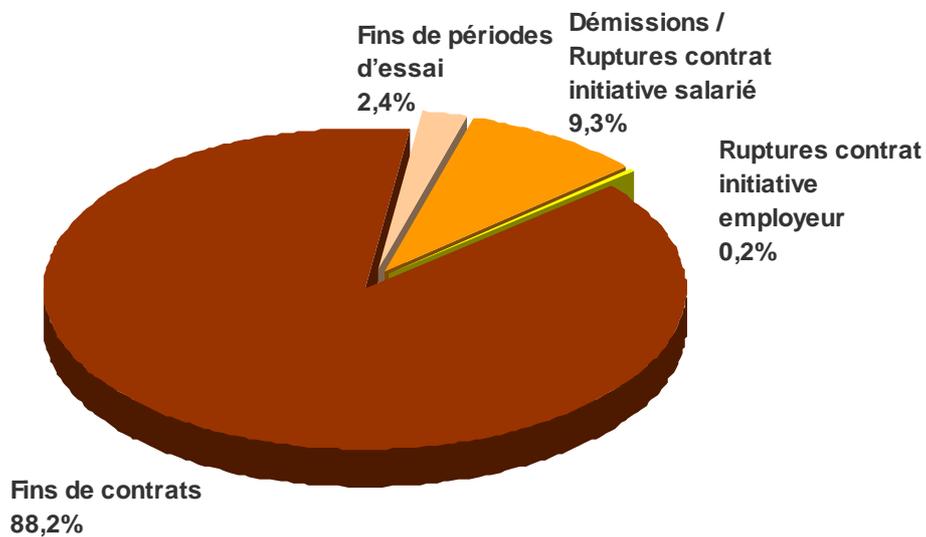
Départs CDI	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Total départs	21	54	75	27	68	95	24	57	81
<i>Démissions</i>	4	9	13	0	9	9	1	2	3
<i>Ruptures conventionnelles</i>	2	5	7	9	10	19	6	11	17
<i>Licenciements autres causes (dont inaptitudes)</i>	6	19	25	3	13	16	2	5	7
<i>Fins de périodes d'essai</i>	0	0	0	0	0	0	0	1	1
<i>Départs retraités</i>	9	18	27	12	33	45	14	36	50
<i>Décès</i>	0	2	2	3	3	6	1	2	3
<i>Fin de détachement</i>	0	1	1	0	0	0	0	0	0

Départs CDD et Contrats aidés	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Total départs	118	459	577	89	473	562	85	509	594
<i>Fins de contrats</i>	110	436	546	82	394	476	77	447	524
<i>Fins de périodes d'essai</i>	3	4	7	1	12	13	1	13	14
<i>Démissions / Ruptures contrat initiative salarié</i>	4	18	22	6	57	63	6	49	55
<i>Ruptures contrat initiative employeur</i>	1	1	2	0	10	10	1	0	1
<i>Décès</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Départs CDI



Départs CDD et contrats aidés



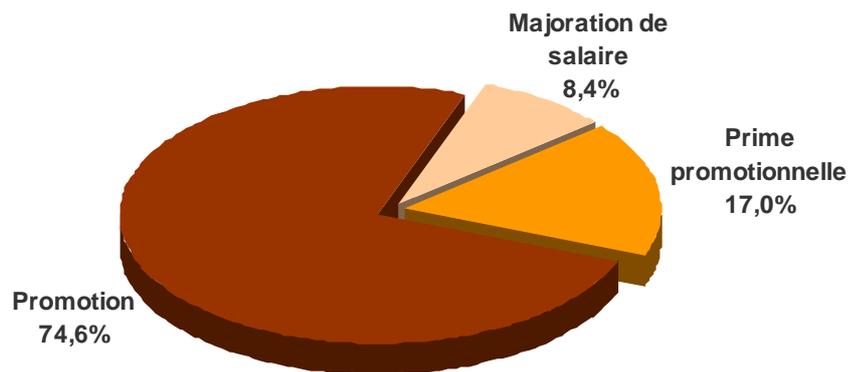
1.5 LES PROMOTIONS

1.5.1 Promotions sous statut privé

Répartition des promotions

Privé	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Majoration de salaire	-	-	80	27	54	81	25	57	82
Prime	-	-	170	46	125	171	52	115	167
Changement emploi générique / coefficient	127	454	581	148	603	751	153	578	731
Total	-	-	831	221	782	1003	230	750	980

Répartition des promotions



Nombre de salariés promus dans une autre catégorie

Privé	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Employés -> Agents de maîtrise	11	14	13	36	26	59	47	40	72
Agents de maîtrise -> Cadres	4	2	6	12	13	10	16	15	16
Total	15	16	19	48	39	69	63	55	88

Nombre de salariés ayant changé de coefficient

Coefficient initial	2011		2012		2013		Total		
	H	F	H	F	H	F	2011	2012	2013
160	1	19	3	21	4	13	20	24	17
170	2	46	24	166	30	138	48	190	168
180	2	6	0	6	0	8	8	6	8
190	15	70	24	97	14	62	85	121	76
200	12	47	13	73	11	64	59	86	75
210	13	79	16	77	25	82	92	93	107
220	16	33	7	32	7	40	49	39	47
230	11	40	12	28	6	30	51	40	36
245	10	32	13	26	13	55	42	39	68
250	5	7	4	17	7	12	12	21	19
260	1	6	0	0	0	0	7	0	0
265	9	20	10	23	6	18	29	33	24
280	12	24	8	18	8	22	36	26	30
295	3	7	2	12	3	9	10	14	12
300	2	5	2	2	4	3	7	4	7
310	0	1	0	0	0	0	1	0	0
325	8	8	7	4	4	2	16	11	6
350	5	2	0	0	2	1	7	0	3
375	0	1	1	0	0	0	1	1	0
400 à +	0	1	2	1	2	0	1	3	2
Total	127	454	148	603	146	559	581	751	705*

* 26 promotions d'un coefficient avec échelon au coefficient immédiatement supérieur base sont à rajouter.

1.5.2 Promotions sous statut public

Changement de niveau

Public	H			F			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012*	2013
niveau I à niveau II	2	0	0	1	0	0	3	0	0
niveau II à niveau III	4	0	4	13	0	14	17	0	18
niveau III à niveau IVA	0	0	1	1	0	2	1	0	3
niveau IVA à niveau IVB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
niveau IVB à niveau VA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	0	5	15	0	16	21	0	21

* Aucune sélection interne à effet 2012.

1.6 CHOMAGE

Informations concernant le chômage partiel et le chômage intempéries pendant l'année considérée.
Sans objet pour Pôle emploi.

1.7 TRAVAILLEURS HANDICAPES

Nombre total de travailleurs handicapés et assimilés	2011	2012	2013*
	214	231	236

Pourcentage de travailleurs handicapés et assimilés avec les unités déductibles	2011	2012	2013*
	5,98%	6,62%	6,48%

* Estimation DOETH provisoire au moment de l'édition ; taux d'emploi direct.

Nombre de travailleurs handicapés à la suite d'accidents de travail survenus dans l'entreprise, employés au 31-12-2013 : 0

1.7.1 Eléments mission Handicap 2013

Le maintien dans l'emploi et l'accessibilité

49 situations individuelles traitées en 2013.

Pôle emploi PACA	Nombre de prestations réalisées en 2012	Dépense réalisée et remboursée par le FIPHFP	Nombre de prestations réalisées en 2013	Dépense réalisée et remboursée par le FIPHFP
Aménagement du poste de travail	29	25 701,74 €	31	24 528,14 €
Aide au transport adapté*	12	23 948,89 €	33	29 350,99 €
Aide à l'achat d'un appareillage auditif	13	18 272,81 €	1	3156,48 €
Conseil	12	0,00 €	4	0,00 €
Etude de poste**	9	1 961,44 €	3	0,00 €
Aide humaine (assistance à la personne)	1	2 470,00 €	4	4162,64 €
Aide à la formation***	14	6601,35 €	5	5998,14 €

* Facilitations de transport pour accéder à la formation (exemple : covoiturage- accès au parking du CIDC) et 5 transports par taxi pour se rendre en formation ou pour les trajets domicile/travail.

** 3 réalisés par les SAMETH.

*** dont :

- 2 aides financières formation braille et développement des capacités relationnelles et de communication,
- 2 actions de sensibilisation,
- 1 facilité d'hébergement.

Le recrutement

- 4 Titularisations de CDD,
- 7 mutations entrantes,
- Participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées,
- Participation à des forums sur l'emploi et le Handicap,
- Sourcing de CV avec dépôt offre d'emploi de conseiller en partenariat avec CAP emploi (5 CV reçus aucun profil adéquat).

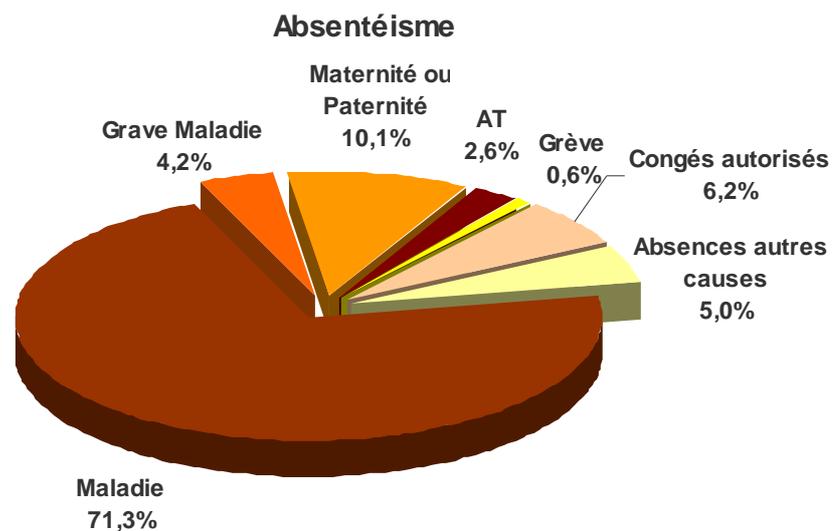
1.8 L'ABSENTEISME

Absentéisme calculé en jours

Pôle emploi PACA	2011	2012	2013
Maladie	82 730	82373	86110
Grave Maladie	-	6333	5094
Maternité ou Paternité	15 674	14 269	12172
AT	4 858	4 026	3179
Grève	1880	740	738
Congés autorisés**	6 246	7 172	7469
Absences autres causes	7 195	5 395	6074
Total	118 583	120 308	120 836

* Statut public : Congé accordé à la suite d'une incapacité de travail reconnue médicalement, due à une affection invalidante nécessitant des soins prolongés, citée dans l'arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi de congés de longue maladie.

** Congé événements familiaux et Absence enfant malade.



2. REMUNERATIONS ET CHARGES

2.1 MONTANT DES REMUNERATIONS

2.1.1.a Rémunération moyenne annuelle brute

Masse salariale totale / effectif moyen mensuel

	H	F	Total
2011	ND	ND	32 772 €
2012	ND	ND	32 320 €
2013	38 505 €	30 636 €	32 336 €

2.1.1.b Rémunération moyenne mensuelle

	H	F	Total
2011	ND	ND	ND
2012	3 220 €	2 551 €	2 699 €
2013	3 209 €	2 553 €	2 695 €

2.1.2 Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle

	H	F	Total
2011	ND	ND	2 615 €
2012	ND	ND	2 617 €
2013	2 840 €	2 434 €	2 558 €

Salaires moyens / effectif CDI Temps Plein inscrit sans interruption du 1er au 31 décembre

2.1.3 Moyenne des coefficients statut privé

Privé	H			F		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Cadres	357	365	365	336	339	339
Agents de maîtrise	269	270	269	270	271	271
Employés	210	216	214	207	213	211

2.1.4 Moyenne des indices statut public

Public	H			F		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Niveau I	385	384	392	391	388	397
Niveau II	414	431	445	412	418	428
Niveau III	502	521	502	503	523	503
Niveau IVA	535	562	565	545	599	588
Niveau IVB	629	704	734	704	704	734
Niveau VA	0	0	0	821	821	821

2.2 HIERARCHIE DES REMUNERATIONS

2.2.1 Rapport entre les rémunérations les plus élevées et les moins élevées

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10% des salariés percevant les rémunérations les plus élevées et celles correspondant au 10% des salariés percevant les rémunérations les moins élevées.

	2013
Moyenne des rémunérations des 10% des salariés percevant les rémunérations les plus élevées (A)	62 475 €
Moyenne des rémunérations des 10% des salariés percevant les rémunérations les moins élevées (B)	23 802 €
Rapport A/B	2,62

2.3 MASSE SALARIALE

Données brutes issues de la déclaration annuelle des salaires (N4DS).

	Privé			Public		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Masse salariale par statut	110 986 604 €	124 159 708 €	127 304 559 €	19 659 567 €	7 515 272 €	7 694 983 €

	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
Masse salariale totale	130 646 171 €	131 674 980 €	134 999 542 €

2.4 MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS

Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement
 Pourcentage des employés payés au mois sur la base de l'horaire affiché

Au sein de Pôle emploi, tous les salariés sont payés au mois sur la base de l'horaire affiché.

2.5 CHARGES ACCESSOIRES

Avantages sociaux

Les niveaux de garantie des avantages sociaux figurent dans le code du travail et la convention collective nationale de Pôle emploi pour les salariés de statut privé et dans le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et le statut du personnel (décret du 31 décembre 2003) pour les agents de droit public.

Frais de personnel extérieur

Sans objet.

2.6 CHARGES SALARIALES GLOBALES

Ensemble des rémunérations et des cotisations sociales et fiscales pour l'année 2013.

Masse salariale globale Pôle emploi PACA	Privé	Public	Total
	193 835 750 €	11 785 425 €	205 621 175 €

2.7 PARTICIPATION FINANCIERE DES SALARIES

Sans objet.

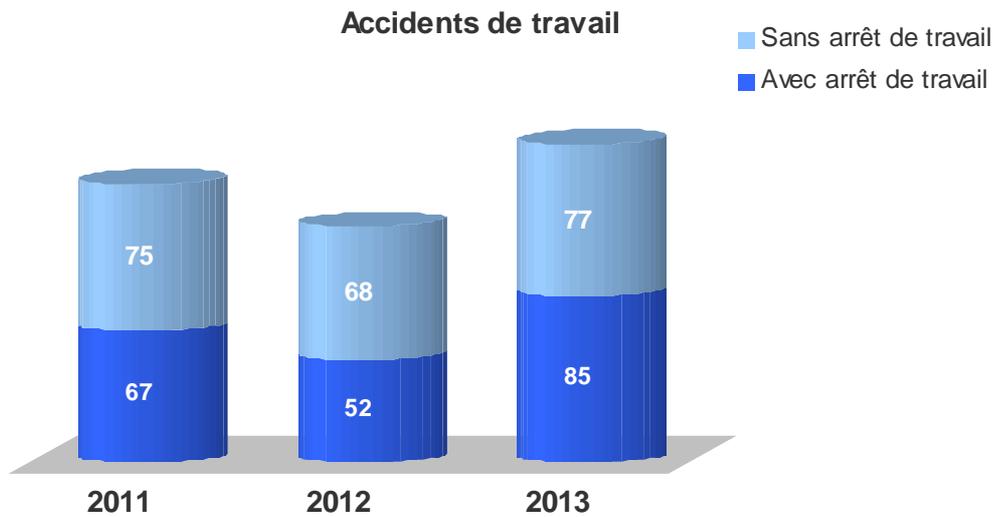
3. SANTE ET SECURITE

3.1 ACCIDENT DE TRAVAIL / TRAJET

3.1.1 Nombre total d'accidents

En 2013, il n'y a pas eu d'incapacité totale ni d'accident mortel.
Les salariés d'entreprises extérieures n'ont pas été victimes d'accident.

	2011	2012	2013
Avec arrêt de travail	67	52	85
Sans arrêt de travail	75	68	77
Total	142	120	162



3.1.2 Nombre de journées perdues

	2011	2012	2013
Journées perdues en jours	720	1532	1702

3.1.3 Taux

	2012	2013
Nombre d'heures travaillées	4 611 468,00	4 699 490,32
Taux de fréquence	11	18
Taux de gravité	0,33	0,36

Taux de fréquence :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées (DADSU)}}$$

Taux de gravité :

$$\frac{\text{Nombre de journées perdues par incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées (DADSU)}}$$

3.2 REPARTITION DES ACCIDENTS

3.2.1 Par travail / trajet

Répartition	2011	2012	2013
Accidents de travail	73	58	96
<i>avec arrêt</i>	35	17	44
<i>sans arrêt</i>	38	41	52
Accidents de trajet	69	62	66
<i>avec arrêt</i>	32	35	41
<i>sans arrêt</i>	37	27	25
Total	142	120	162

3.2.2 Par sexe

Sexe	2011	2012	2013
H	19	16	20
F	123	104	142
Total	142	120	162

3.2.3 Par éléments matériels

Répartition	2011	2012	2013
Accidents de travail	73	58	96
<i>chute</i>	34	29	65
<i>agression</i>	14	3	3
<i>malaise</i>	4	5	12
<i>douleurs</i>	14	16	6
<i>autre</i>	7	5	10
Accidents de trajet	69	62	66
<i>chute</i>	28	29	30
<i>circulation</i>	32	28	32
<i>agression</i>	1	1	0
<i>autre</i>	8	4	4
Total	142	120	162

3.2.4 Par cause

Exemples de causes	2011	2012	2013
des locaux	25	22	39
du mobilier	2	5	3
de l'utilisation de matériel	6	5	1
du public	14	3	2
d'un matériel extérieur	1	15	1
d'un véhicule Pôle emploi	0	2	0
d'un véhicule autre	13	20	33
autre ou NC	81	48	83
Total	142	120	162

3.2.5 Par lieu d'accident

Lieux	2011	2012	2013
lieu de travail habituel	67	57	78
lieu de travail occasionnel	0	1	1
lieu du repas	0	0	3
au cours du trajet entre le domicile et le lieu de travail	65	58	58
au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	3	2	4
au cours d'une formation/animation	3	2	12
au cours d'un déplacement pour l'employeur	4	0	6
Total	142	120	162

3.2.6 Par siège des lésions

Siège des lésions	2011	2012	2013
tête	16	8	11
membres supérieurs côté NC	1	2	1
membres supérieurs droit	5	2	9
membres supérieurs gauche	2	5	10
membres inférieurs côté NC	8	11	17
membres inférieurs droit	11	14	14
membres inférieurs gauche	13	5	12
membres latéraux côté NC	1	0	1
membres latéraux droit	4	2	4
membres latéraux gauche	2	1	2
localisations multiples	22	20	19
autres	33	32	27
NC	24	18	35
Total	142	120	162

3.3 MALADIE PROFESSIONNELLE :

Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale en 2013

Maladie professionnelle	Date de réception de la demande par Pôle emploi	Notification de prise en charge de la MP	Notification de refus de prise en charge par la sécurité sociale
Nerf cubital coude droit	14/03/2013		28/11/2013
Nerf cubital coude gauche	04/04/2013		28/11/2013
Canal carpien droit	22/01/2013		
Canal carpien gauche	22/01/2013		12/02/2013
Tendinopathie épicondyliens coude droit	22/01/2013		12/02/2013
Syndrome anxio dépressif	23/08/2013		
Canal carpien gauche	31/12/2013		
Canal carpien main droite	29/11/2013		

3.4 COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

3.4.1 Existence et nombre de CHSCT

Dans le cadre du renouvellement de l'instance :

1_En application de l'article L 4613-4 du code du Travail, les membres du Comité d'Etablissement se sont prononcés à la majorité, lors de la séance du 28/02/2013, en faveur d'un CHSCT.

2_Suite aux élections professionnelles du 12 mars 2013, les membres du CHSCT ont désignés par le collège désignatif le 11 avril 2013.

La délégation du personnel au CHSCT en PACA est composée de 14 membres élus.

3.4.2 Nombre de réunions du comité d'hygiène et de sécurité

Réunions CHSCT	2011	2012	2013
	37	25	24*

* et 2 suites.

3.5 SECURITE

3.5.1 Dépenses

	2011	2012	2013
Postes de dépenses incendie	232 721 €	174 260 €	160 193€
<i>Formations*</i>	73 577 €	76 638 €	77 143 €
Equipements incendie (achat et maintenance) :	159 144 €	97 622 €	83 050 €
- Alarme et détection incendie	50 000 €	48 922 €	39 210 €
- Moyens d'extinction	109 144 €	48 700 €	43 840 €
Postes de dépenses sûreté	1 269 621 €	1 445 014 €	1 435 470 €
- Télésurveillance et interventions sur alarme**	182 314 €	112 585 €	141 450 €
- Gardiennage***	531 000 €	661 484 €	720 545 €
- Conseil-assistance-AMO-diagnostic spécifique	35 500 €	17 514 €	44 800 €
- Défibrillateur et équipements associés	33 027 €	100 754 €	2 013 €
- Contrôles périodiques obligatoires	73 372 €	61 458 €	64 900 €
- Travaux réalisés suite aux contrôles périodiques obligatoires	39 768 €	31 967 €	37 585 €
- Autres****	374 640 €	459 252 €	424 177 €

* Les formations sont :

- des animations pratiques "sécurité",
- des "exercices d'évacuation",
- des certificats CACES.

** Les dépenses en télésurveillance comprennent principalement :

- l'abonnement 20k€,
- les interventions 55k€,
- les travaux 66k€.

*** Les dépenses en gardiennage comprennent principalement :

- halls d'accueil : 574,6 k€,
- siège : 146 k€.

**** Les dépenses "autres" comprennent principalement :

- la maintenance, la licence du logiciel : 190 k€,
- le contrôle d'accès des sites nouveaux : 184 k€.

3.5.2 Moyens techniques et matériels

Nombre de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic accessibilité handicapés	2
Nombre de sites conformes au titre de l'accessibilité handicapés	99
Nombre total de postes de travail adaptés pour les TH	167
<i>Dont nombre de postes de travail adaptés pour les PH en 2013</i>	<i>54</i>
Nombre de sites équipés de contrôle d'accès	107
Nombre de sites équipés de vidéosurveillance*	0
Nombre de chantiers nécessitant un plan de prévention formalisé	5
Nombre de plans de prévention mis en œuvre	5
Nombre de chantiers nécessitant un permis de feu	9
Nombre de permis de feu mis en œuvre	9
Nombre de défibrillateurs implantés	108
Taux d'équipement	100%

* Dispositif vidéo permettant une levée de doute par la télésurveillance ou autre aux heures et jours non ouvrés.

3.5.3 Formations

Formation Sauveteur Secouriste du Travail	Total
Effectifs totaux formés / recyclés	183
<i>Dont nombre d'agents recyclés</i>	<i>172</i>
Nombre de formateurs SST formés au cours de l'année 2013	0
Formation Equipier de 1ère intervention	Total
Effectifs totaux formés	252
<i>Dont nombre d'agents formés par un prestataire externe</i>	<i>252</i>
Formation guide file / Serre file	Total
Effectifs sensibilisés	252
<i>Dont nombre d'agents sensibilisés par un prestataire externe</i>	<i>252</i>
Formation H0B0	Total
Effectifs totaux formés	29
<i>Dont nombre d'agents formés par un prestataire externe</i>	<i>29</i>
Formation gestion des situations difficiles à l'accueil	Total
Effectifs totaux formés	120
<i>Dont nombre d'agents formés par un prestataire externe</i>	<i>120</i>
Sensibilisation défibrillateur	Total
Effectifs totaux formés	252
<i>Dont nombre d'agents sensibilisés en interne</i>	<i>0</i>
<i>Dont nombre d'agents sensibilisés par un prestataire externe</i>	<i>252</i>

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1 DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

L'accord régional sur l'Organisation et l'Aménagement du Temps de Travail (OATT) signé par les organisations syndicales CGC, CFDT et SNU, qui complète l'accord national, est entré en vigueur le 1er février 2011 et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Pôle emploi Paca.

Les horaires individualisés ou variables :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Plage variable	7h30-9h00	7h30-9h00	7h30-9h00	7h30-9h00	7h30-9h00
Plage fixe	09h00-11h45	09h00-11h45	09h00-11h45	09h00-11h45	09h00-11h45
Plage variable méridienne	11h45-13h45	11h45-13h45	11h45-13h45	11h45-13h45	11h45-13h45 2eme vendredi du mois: 11h45-13h30
Plage fixe	13h45-16h00	13h45-16h00	13h45-16h00	13h45-16h00	13h45-15h00 2eme vendredi du mois: 13h30-15h00
Plage variable	16h00-18h00	16h00-18h00	16h00-18h00	16h00-18h00	15h00-17h00

4.1.1 Horaire hebdomadaire affiché

L'accord OATT étant toujours en vigueur, il n'y a pas eu de changements en 2013, soit un horaire hebdomadaire de 37H30 et 15 jours de RTT pour un temps plein.

4.1.2 Temps partiel

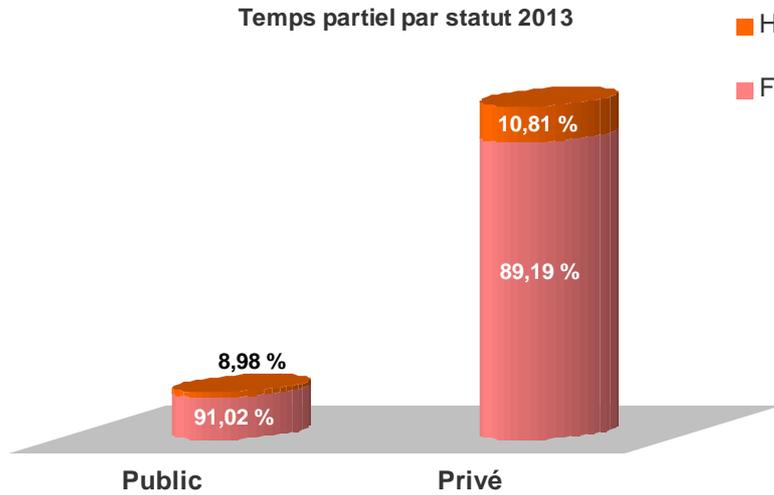
4.1.2.1 Répartition par quotité

Suite à un changement de source (GPRH vers RHI), des quotités sont désormais regroupées et les données des années précédentes ont été reventilées :

	Inférieur à 50%			Entre 50% et 79%			Entre 80% et 89%			90% et plus			Pôle emploi PACA		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2011	0	1	1	27	156	183	76	783	859	8	107	115	111	1047	1158
2012	1	1	2	26	169	195	85	855	940	8	110	118	120	1135	1255
2013	1	7	8	21	186	207	112	866	978	10	157	167	144	1216	1360

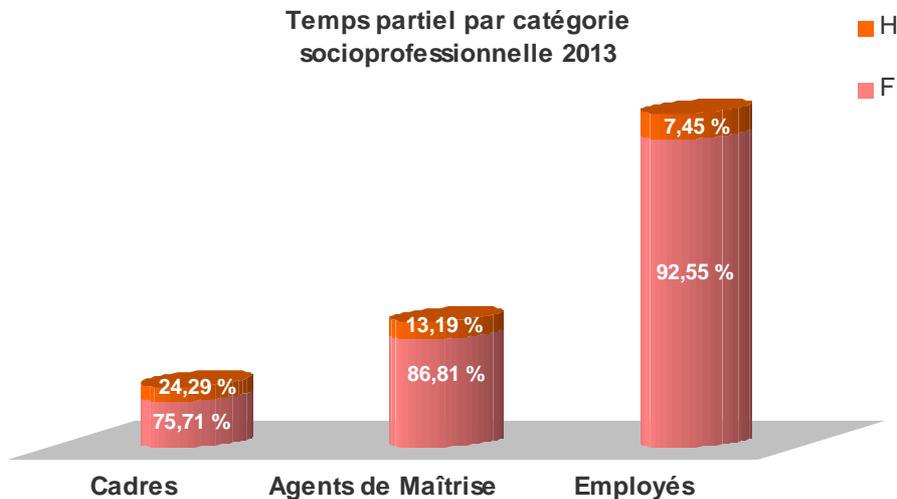
4.1.2.2 Répartition par sexe et statut

	Privé			Public			Pôle emploi PACA		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2011	90	885	975	21	162	183	111	1047	1158
2012	102	981	1083	18	154	172	120	1135	1255
2013	129	1064	1193	15	152	167	144	1216	1360



4.1.2.3 Temps partiel par sexe et par catégorie socioprofessionnelle (statut privé)

	Cadres			Agents de maîtrise			Employés			Pôle emploi PACA		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
2011	24	82	106	17	197	214	49	606	655	90	885	975
2012	25	95	120	24	235	259	53	651	704	102	981	1083
2013	34	106	140	38	250	288	57	708	765	129	1064	1193



4.1.2.4 Temps partiel par sexe et niveau (statut public)

	2011			2012			Pôle emploi PACA		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Niveau I	2	5	7	1	8	9	1	8	9
Niveau II	13	117	130	12	111	123	9	105	114
Niveau III	6	32	38	5	27	32	5	32	37
Niveau IVA	0	8	8	0	8	8	0	7	7
Niveau IVB	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niveau VA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	21	162	183	18	154	172	15	152	167

4.1.2.5 Temps partiel sénior (assorti d'une sur rémunération)

	2011	2012	2013
50%*	3	15	16
60%**	4	29	24
80%***	133	313	357
Total	140	357	397

* Payé 65%

** Payé 75%

*** Payé 95%

4.1.3 Congés annuels, jours de pont, jours fériés

Application de la CCN et statut public 2003 et note nationale du 25-04-2013 sur les congés.

	Privé	Public
Nombre moyen de jours de congé annuel	25	
Période de référence	1 ^{er} juin de l'année N-1 au 31 mai de l'année N	1 ^{er} janvier au 31 décembre de la même année
Congés supplémentaires : fractionnement	<p>Sous réserve d'avoir pris au minimum 10 jours ouvrés en continu de congés dans la période normale des congés payés ou en dehors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 jour supplémentaire pour 2 à 4 jours de congés pris hors période normale - 2 jours supplémentaires pour au moins 5 jours ouvrés pris hors période normale - 3 jours supplémentaires pour la totalité des congés pris hors période normale, après accord de l'encadrement 	<p>Si le solde "<i>hors saison</i>" est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 jours et plus, l'agent dispose de 2 jours supplémentaires - de 5 à moins de 8 jours, l'agent dispose d'1 jour supplémentaire - moins de 5 jours, l'agent ne bénéficie pas de jour de fractionnement
Congés supplémentaires : l'ancienneté	<p>1 jour ouvré / an après 15 ans d'ancienneté 2 jours ouvrés / an après 20 ans d'ancienneté 3 jours ouvrés après 25 ans d'ancienneté 4 jours ouvrés après 30 ans d'ancienneté</p>	-
Jours fériés payés * 2013	10	
Jours de repos supplémentaires	5	5

* Selon les dispositions de l'article 3§2 de l'accord OATT du 30/09/2010 de Pôle emploi, dans le cas où une année comporte moins de 8 jours ouvrés fériés, le ou les jours fériés manquants sont récupérés. Il s'agit de la Garantie Jour Férié.

4.2 ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

Les indicateurs prévus par le code du travail ne concernent pas Pôle emploi (nombre de personnes occupants des emplois à horaire alternant ou de nuit et salariés affectés à du travail à la chaîne).

4.3 LES CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

Les indicateurs prévus par le code du travail ne concernent pas Pôle emploi.

4.4 LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Au-delà des expériences de transformation visées par le code du travail, une démarche volontariste a été mise en œuvre par l'établissement concernant l'accompagnement des évolutions et l'amélioration des conditions de travail.

❖ **Anticiper les impacts organisationnels**

Associé à l'ensemble des chantiers Pôle emploi 2015, le service Organisation du travail a œuvré pour permettre de sécuriser les impacts organisationnels dans l'évolution de l'offre de services : nouvelle modalité d'accompagnement, accueil, gestion des droits... et favoriser l'appropriation des évolutions techniques : nouvelle nomenclature RDVA, déploiement du bandeau GOA...

❖ **Privilégier la proximité pour accompagner le changement**

30 agences ont bénéficié en 2013 d'un accompagnement sur mesure : accompagnement des équipes locales de direction pour des problématiques d'organisation, études d'impact organisationnel dans le cadre de restructuration de territoires (nouveaux SDDS, redécoupages territoriaux...), coordination et animation des projets de relogement dans le cadre du programme Repère.

❖ **Agir pour l'amélioration des conditions de travail**

Le travail d'anticipation et d'accompagnement mené a contribué au déploiement des projets dans le respect et l'amélioration des conditions de travail. La démarche nationale de simplification des actes métiers, pilotée en région par le service organisation du travail, en est une illustration. Après Nice Ouest, site pilote, 14 sites en 2013 ont déployé cette méthode qui permet de repenser l'organisation de l'EID et de l'accueil dans un souci d'optimisation mais également d'amélioration des conditions de travail des conseillers et des conditions d'accueil des demandeurs d'emploi.

Le chantier Pôle emploi 2015 relatif aux conditions de travail initié en 2013 a également œuvré en ce sens avec plusieurs réflexions engagées autour des conditions matérielles, de l'accès à l'information et du partage et de la valorisation des bonnes pratiques.

4.5 DEPENSES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les éléments regroupés sous ce vocable sont multiples. Un focus sur certaines dépenses immobilières illustre le budget consacré à l'amélioration de l'aménagement des espaces de travail et l'amélioration de l'aménagement des locaux d'accueil des « clients ».

Rubriques	Charges	Investissements	Total 2013
Sanitaires	25 000 €	0	25 000 €
Voiries et réseaux divers (sites en propriété)	7 000 €	0	7 000 €
Cloisonnement	85 000 €	0	85 000 €
Peinture / Propreté	18 000 €	0	18 000 €
Revêtement de sol	32 000 €	0	32 000 €
Stores / Volets Roulants	101 000 €	0	101 000 €
Climatisation (mobile)	13 000 €	0	13 000 €
Remplacement de ventilo-convecteurs (8 changements par an)	0	22 000 €	22 000 €
Accès piétons+VRD (Reprise rampe d'accès)	0	10 000 €	10 000 €
Ouvrants	0	12 000 €	12 000 €
Reprise étanchéité	0	17 000 €	17 000 €
Portail / Sécurisation	0	30 000 €	30 000 €
Cafétéria (mobilier divers)	0	1 000 €	1 000 €
Réaménagement interne	0	83 000 €	83 000 €
SAS d'entrée	0	9 000 €	9 000 €
Reprise et réparation Climatisation (PAC)	0	88 000 €	88 000 €
Sécurisation Accès Parking		2 000 €	2 000 €

Investissements matériels et d'équipement

Aménagement mobilier REPERE : 24 banques d'accueil pour 12 sites concernés	33 000 €
Aménagement de fauteuils ergonomiques dédiés au poste d'accueil de 1 ^{er} niveau : 71 fauteuils déployés pour 41 sites	15 000 €
Investissement pièges à son (dalles pour faux plafond, cloisons séparatrices, plafond suspendu)	130 000 €
Investissement dans le cadre de la politique d'aménagement des postes de travail suite à prescription du médecin du travail *	34 000 €

* l'essentiel des aménagements réalisés se traduisent à 90 % d'achat de fauteuils de différentes conceptions, les 10 % restants représentant des achats de petits matériels adaptés à des pathologies particulières.

Parmi les autres actions réalisées au bénéfice de l'amélioration des conditions de travail, valorisées notamment dans le cadre de la démarche en Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Pôle emploi PACA (dont le Plan de Déplacement Annuel) :

- ❖ signature de contrats pour la collecte du papier recyclé avec des Etablissements et services d'aide par le travail et une entreprise d'insertion. Exemple de contrat pour le département des Bouches-du-Rhône : société ELISE à hauteur de 33 600 € TTC
- ❖ location annuelle de 2 véhicules hybrides destinés aux déplacements en mission des collaborateurs. Prix unitaire : 12 600 € TTC

4.6 MEDECINE DU TRAVAIL

4.6.1 Nombre d'examens cliniques

Le suivi médical des salariés est organisé conformément aux dispositions légales et statutaires.

En matière de suivi périodique :

- ❖ Salariés de droit public : visite obligatoire tout les 5 ans et possibilité pour l'agent qui le souhaite d'une visite annuelle
- ❖ Salarié de droit privé : visite obligatoire tout les deux ans.

Concernant les visites d'embauche ou de reprise, application des dispositions légales.

En 2013, 1464 examens cliniques ont été réalisés.

4.6.2 Actions en milieu du travail

Concernant les rapports de médecine du travail et de prévention reçus au titre de l'année 2013, peu de médecins ont établi un plan d'activité formalisé en milieu de travail. Les rapports reçus ont été mis à disposition des élus CHSCT.

27 fiches entreprise ont été mises à jour par les médecins du travail et transmises également aux élus CHSCT.

3 études de poste ont été réalisées en partenariat avec la SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

4.7 TRAVAILLEURS INAPTES

En 2013, 7 départs ont eu lieu dans le cadre d'une procédure de licenciement pour inaptitude.

5. FORMATION

5.1 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

5.1.1 Pourcentage de la masse salariale affecté régionalement à la formation continue

Le budget consacré directement par Pôle Emploi PACA à la formation est de **4,64 %** de la masse salariale brute de l'établissement régional. A ce budget s'ajoute le coût des actions financées par le national

	2011	2012	2013
Dépenses imputables	5 951 583 €	5 640 249 €	6 267 793 €
Rapport à la masse salariale	3,06%	2,96 %	4,64%

* En 2011 et 2012, la référence retenue était la masse salariale brute chargée. En théorie, le calcul devant se faire sur la masse salariale brute annuelle, la base 2013 a donc été celle retenue pour le calcul de l'effort formation.

Ces résultats portent sur les actions facturées régionalement (catalogue régional), interne (organisées par le CIDC) ou externe (achetées auprès de prestataire de formation).

Les formations issues du catalogue national soit 85 % des formations réalisées sont financées au niveau national.

5.1.2 Nombre de jours de formation

	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Privé	4 396	15 340	19 736	3 947	14 804	18 751	3 956	15 935	19 891
Public	318	1 408	1 726	218	1 010	1 228	183	783	966
Total	4 714	16 748	21 462	4 165	15 814	19 979	4 139	16 718	20 857

5.1.3 Nombre de salariés ayant suivi une formation

Tranches d'âge	2011			2012			2013		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Moins de 45 ans			ND	486	1 702	2 188	464	1 669	2 133
De 45 à 49 ans			ND	121	489	610	138	441	579
De 50 à 54 ans			ND	84	360	444	61	361	422
55 ans et plus			ND	120	340	460	99	315	414
Total	ND	ND	ND	811	2 891	3 702	762	2 786	3 548

5.2 CONGÉS FORMATION

Congé individuel de formation (CIF) / Congé de formation professionnelle (CFP)

	Privé			Public			Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré	-	7	16	6	3	4	6	10	20
Refus de congé de formation FONGECIF	16	14	19	- *	- *	- *	16	14	19

* Le FONGECIF n'intervient pas sur le CFP

Droit individuel de formation (DIF)

Privé	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
Nombre d'heures	1093,30	3326	5093
Nombre de stagiaires	22	58	78
Coûts	28 048,28 €	26 588,74 €	158 841,78 €

Public	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
Nombre d'heures	155,35	645	272
Nombre de stagiaires	4	10	7
Coûts	7 569 €	15 585,57 €	7 884,45 €

Bilan de compétence

Bilan de compétence	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
Nombre de bilans de compétence en cours	17	18	15

La validation des acquis

Validation des acquis	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
Nombre de validation des acquis	1	3	0
Nombre de validation des acquis dans le cadre du DIF	0	5	0

5.3 APPRENTISSAGE

Sans objet.

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1 REPRESENTANTS DU PERSONNEL

6.1.1 Les élections professionnelles

Le déroulement des élections professionnelles au sein de l'établissement Pôle emploi PACA

Le processus de renouvellement des Délégués du Personnel et des membres du CE a été engagé en 2012, aboutissant à la signature par toutes les organisations syndicales d'un protocole d'accord pré électoral le 25 septembre 2012 prévoyant des élections pour le 25 janvier 2013 afin de désigner :

- ❖ pour le CE, 19 titulaires et 19 suppléants
- ❖ pour les DP, 24 titulaires et 24 suppléants

Des difficultés de logistique ont conduit à la signature de 2 avenants, modifiant notamment la date du 1^{er} tour pour la fixer au 12 mars 2013. Pour tenir compte de ce report, un accord a été signé le 28 janvier 2013 prévoyant la prorogation des mandats des élus du personnel jusqu'à la date de proclamation des résultats des élections professionnelles de 2013.

Les élections se sont déroulées le 12 mars 2013. Sur 8 organisations syndicales, 6 ont été représentatives et 2 non représentatives.

Ces élections ont fait l'objet d'une demande en annulation qui a abouti à une décision du tribunal d'instance le 13 juin 2013 faisant droit à cette demande notifiée à l'établissement le 18 juin 2013. La Direction a réinitié le processus électoral et soumis aux organisations syndicales un projet de protocole le 9 juillet 2013, qui n'a pas obtenu la majorité suffisante des OS. L'autorité administrative a été saisie le 17 juillet 2013 et a donné sa réponse le 13 novembre 2013. Sur la base de cette réponse, un nouveau protocole a été négocié et signé le 19 novembre 2013 prévoyant un premier tour le 11 février 2014.

L'enchaînement de ces événements explique la baisse du nombre de réunions CE et DP. Le CHSCT, pour sa part, ayant été constitué en avril 2013 sans action en contestation a continué de fonctionner en 2013.

6.1.2 Crédit d'heures utilisé pendant l'année par les Représentants du personnel et les Délégués Syndicaux

	Pôle emploi PACA		
	2011	2012	2013
En heures	102 370	110 913	119 296*

* Les heures 2013 intègrent les heures de réunions Direction (CE, DP, CHSCT, DS, PE 2015).

Nombre d'heures de formation économique

Pôle emploi PACA	Public			Privé			Total		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
En heures	658	2272	-*	2884	6487	-*	3542	8759	8462
Nombre d'agent	87	94	-*	329	341	-*	416	435	420

* En 2013, la distinction par statut n'est plus possible.

6.1.3 Nombre de réunions avec les IRP

	CE			DP			DS			CPL			CHSCT		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Total	22	24	7	12	12	6	12	21	28	2	3	5	37	25	24

6.1.4 Date de signature et objets des accords signés dans l'entreprise pendant l'année considérée

Accords nationaux Pôle emploi PACA

- ❖ 18 janvier 2013 : accord relatif à l'application des dispositions de l'article 48 alinéa 3 de la convention collective nationale de Pôle emploi (régime de retraite agents de droit privé à la fusion).

Accords locaux Pôle emploi PACA

- ❖ 18 janvier 2013 : Avenant n°2 du au Protocole d'accord relatif aux élections professionnelles des délégués du personnel et des membres du comité d'établissement de Pôle emploi PACA du 25 septembre 2012
- ❖ 28 janvier 2013 : accord relatif à la prorogation des mandats des élus du personnel suite au report des élections professionnelles de Pôle emploi paca
- ❖ 27 mai 2013 et du 14 juin 2013 : accord relatif aux moyens mis à disposition des organisations syndicales
- ❖ 20 juin 2013 : accord relatif à l'attribution des locaux syndicaux sur le site provisoire des Caillols
- ❖ 19 novembre 2013 : Protocole d'accord relatif aux élections professionnelles des délégués du personnel et des membres du comité d'établissement de Pôle emploi PACA.

6.1.5 La composition des instances en PACA

Comité d'Établissement Pôle emploi PACA du 12-03-2013 au 18-06-2013

L'article 2324-1 du code du travail prévoit pour les établissements de 3000 à 3999 : 10 titulaires 10 suppléants

L'article 43.1§2 de la CCN indique que le nombre d'élus est majoré comme suit :

Pour un établissement de + de 300 agents : + 2 titulaires et suppléants CE majoré de 1 à partir de 1000 et de 1 au-delà de 1000 par tranche de 500 jusqu'à 3000 et de 1 par tranche de 1000 au-delà de 3000.

En PACA, 38 membres ont été élus CE lors des élections du 12-03-2013

La liste des élus CE était composée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
CFDT	2	2
CFTC	-	-
CFE-CGC	2	2
CGT	3	3
CGT-FO	5	4
SNAP	2	2
SNU	3	4
SUD	2	2
Sans étiquette	-	-
Total	19	19

Délégués du personnel Pôle emploi PACA du 12 mars 2013 au 18 juin 2013

L'article 2314-1 du code du travail prévoit de 750 à 999 salariés : 9 titulaires et 9 suppléants. A partir de 1000 salariés : un titulaire et un suppléant par tranche supplémentaire de 250 salariés.

L'article 43.1§3 de la CCN indique le nombre d'élus est majoré comme suit : Pour un établissement de + de 300 agents : + 2 élus titulaires et suppléants

En Paca, 48 membres ont été élus lors des élections du 12-03-2013

La liste des délégués du personnel est composée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
CFDT	3	3
CFTC	-	-
CFE-CGC	3	3
CGT	4	4
CGT-FO	5	5
SNAP	2	2
SNU	5	5
SUD	2	2
Sans étiquette	-	-
Total	24	24

CHSCT Pôle emploi PACA à compter du 11-04-2013

L'article R4613-1 du code du travail prévoit pour les établissements de 1500 salariés et plus : 9 titulaires.

L'article 43.1§4 de la CCN indique que le nombre est majoré d'un membre supplémentaire pour chaque tranche soit : pour un établissement d'un effectif supérieur à 1500 : 10 membres au lieu de 9. Au-delà des seuils d'effectifs mentionnés ci-dessus et pour tenir compte de la taille des établissements, le nombre de membres du CHSCT est augmenté de 1, par tranche de 1500, au delà de 1500.

En Paca, 14 membres ont été élus lors des élections du 11-04-2013.

Au 31-12-2013 : la liste des élus CHSCT est composée comme suit :

	Titulaires
Liste CFDT/SNAP	3
CFE-CGC/FO	5
CGT	2
SNU	1
SUD	1
Sans étiquette	2
Total	14

Délégués syndicaux

L'article L2143-3 du code du travail prévoit la désignation de un ou plusieurs délégués syndicaux.

L'article 41§2 et 3 de la CCN indique que chaque OS représentative au sein de l'établissement peut désigner un délégué syndical supplémentaire conventionnel, pour les établissements de plus de 1000 agents ce nombre est majoré d'une unité par tranche de 1000 à compter de 1001 agents. Dans les entreprises d'au moins 500 agents tout syndicat représentatif peut désigner un Délégué syndical supplémentaire dans les conditions fixées par le code du travail (L2143-4)

En Paca, 52 délégués syndicaux et 2 représentants de section syndicale ont été désignés suite aux élections du 12-03-2013.

Au 31-12-2013 : la liste des délégués syndicaux est composée comme suit :

	Délégué syndical légal	Délégué syndical conventionnel supplémentaire
CFDT	5	5
CFTC	Un représentant section syndicale	
CFE-CGC	3	4
CGT	4	5
CGT-FO	4	4
SNAP	Un représentant section syndicale	
SNU	4	4
SUD	5	5
UNSA	-	
Total	25	27

Les Commissions Paritaires Locales

Les Commissions Paritaires Locales sont compétentes pour donner leur avis sur les décisions individuelles concernant les **agents de droit public** appartenant à chacun des niveaux d'emplois (de I à IVA). Elles sont informées des décisions de changement de lieu de travail prises par le directeur régional.

Au niveau de Pôle emploi Paca, il est institué auprès du directeur régional **une commission paritaire locale unique** compétente pour les agents des niveaux d'emploi I bis, I, II, III et IVA.

Au 31-12-2013 : la liste des élus de Commission Paritaire Locale Unique est composée comme suit :

Représentants de l'établissement		Représentants du personnel		
Titulaires Etablissement	Suppléants Etablissement		Titulaires O.S.	Suppléants O.S.
1 Président		CGT	3	3
5	5	FO	1	0
		SNU	1	2
		Indép ^t	1	1

6.2 INFORMATION ET COMMUNICATION

6.2.1 Système d'information du personnel

En 2013, les actions de communication interne ont eu pour objectif de :

1_ Favoriser l'appropriation du plan stratégique Pôle emploi 2015

- ❖ Création pour les managers d'une lettre Stratégie « Fréquence 2015 » et d'un espace dédié à Pôle emploi 2015 dans l'Intranet Managers et tous agents,
- ❖ Dossiers thématiques sur l'accompagnement des DE, l'offre de service entreprise, l'offre de service orientations,
- ❖ Plans de communication internes pour accompagner et faciliter la professionnalisation du conseiller et favoriser l'appropriation de la nouvelle offre de service,
- ❖ Organisation d'événements (forum SDDS du Bassin de Toulon, plan de communication 5 jours pour l'emploi) démontrant l'utilité des conseillers dans leur interface directe avec les publics.

2_ Accompagner la mise en place d'une organisation déconcentrée, soucieuse des conditions de travail

Actions de communication pour améliorer la lisibilité de l'organisation régionale et les offres de services des directions :

- ❖ *Les rendez-vous du mardi*,
- ❖ Création de *Fich'Services* et adaptation de *Fich'Réseau*,
- ❖ Plans de communication interne entourant les déménagements/relogements de 8 agences,
- ❖ Accompagnement spécifique du site de Marseille Belle de Mai (événements et édition de la première lettre locale) et du site de la DR Capelette.

Actions d'accompagnement du changement pour libérer les marges de manœuvre, favoriser le partage des bonnes pratiques et l'émergence d'idées :

- ❖ Plan de communication pour le lancement d'Innovation,
- ❖ Séminaire de l'encadrement.

3_ Accompagner le changement

- ❖ Réunions mensuelles d'équipes et de services pour permettre aux managers et agents d'organiser des temps d'échange et d'écoute dans le cadre des évolutions professionnelles,
- ❖ Journées de fermeture agence programmées pour permettre aux collaborateurs de disposer de temps d'appropriation et de pratique des nouveautés applicatives livrées avec les versions SI successives.

4_ Simplifier l'accès à l'information pour faciliter le travail au quotidien

- ❖ Supports de communication : *l'Hebdo des notes*, *Info doc*, *Flash info*,
- ❖ Création d'un catalogue *Les Essentiels* recensant la documentation nationale et régionale
- ❖ Ouverture / refonte d'espaces intranet

5_ Valoriser les collaborateurs et l'activité de l'entreprise

- ❖ Plus de proximité et d'importance donnée aux collaborateurs dans le magazine interne,
- ❖ Articles dédiés aux actions locales,
- ❖ Plan de communication « Semaine pour l'emploi des personnes handicapées ».

6.2.2 Procédure d'accueil des nouveaux embauchés

Un livret d'accueil est en ligne sur intranet qui comporte des informations utiles aux nouveaux arrivants :

- ❖ les principes de l'accord OATT en vigueur
- ❖ La gestion des absences
- ❖ Mutuelle et prévoyance
- ❖ Les titres de restauration
- ❖ Procédure d'utilisation E-TEMPTATION
- ❖ Sécurités des actes professionnels
- ❖ Situation de handicap
- ❖ Liens utiles

L'étape d'intégration des nouveaux embauchés implique l'accueil par les managers qui remettent tous les formulaires de demande ou d'information utiles au démarrage du contrat de travail.

Ces modalités pratiques sont regroupées dans le pack recrutement à la disposition des responsables sur l'espace intranet régional dédié au management.

6.2.3 Système d'entretiens individuels des salariés

L'entretien professionnel annuel (EPA) prévu à l'article 21 de la convention collective nationale de Pôle emploi et à l'article 20 du décret statutaire de 2003.

Relevant d'une disposition conventionnelle, cet entretien est proposé obligatoirement à chaque agent de Pôle emploi quel que soit son statut, privé ou public.

L'entretien professionnel annuel a été déployé en PACA de juillet à octobre 2013. Au total 3644 EPA ont été proposés pour 3417 réalisés, soit un taux de réalisation de 93,8%.

6.3 DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

	2011	2012	2013
Nombre de recours à des modes de solution non judiciaire engagés dans l'année	0	0	0
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année où l'entreprise est en cause	18	9	14
Nombre de mises en demeure et de procès verbaux	0	0	0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1 ACTIVITES SOCIALES

7.1.1 Les activités sociales et culturelles

Extrait de la CCN

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES

Article 44 - Dispositions relatives aux activités sociales et culturelles.

§3 Le montant de la subvention consacrée aux activités sociales et culturelles versée au comité d'établissement est de 1,2 % de la masse salariale hors cotisations sociales patronales : **1 643 304,49 euros en 2013.**

§4 Cette dotation est complétée d'un montant de 1,3 % de la masse salariale hors cotisations sociales patronales versé au Comité d'Etablissement régional : **1 780 246,53 euros en 2013.**

La gestion des ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES à compter du 18-06-2013, date de l'annulation des élections professionnelles de notre établissement

La Direction de Pôle emploi PACA a recherché depuis l'annulation des élections le moyen de mettre en place les prestations décidées par les élus du CE dans le domaine des Activités Sociales et Culturelles.

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille a rendu, à la demande de la Direction de l'établissement, en date du 1^{er} juillet 2013 une ordonnance autorisant le Directeur Régional de PACA « à accomplir tout acte, à effectuer tout paiement sur les budgets du Comité d'Etablissement consacrés aux Activités Sociales et Culturelles » dans le strict respect des décisions prises par les élus du CE.

La Direction de Pôle emploi PACA a pris les dispositions nécessaires pour mettre en place un dispositif de traitement efficace permettant rapidement de débloquent les prestations en matière d'Activités Sociales et Culturelles que les salariés étaient en droit de percevoir.

La gestion des activités sociales et culturelles a été confiée à la Direction des Ressources Humaines / Services Relations Sociales, assisté d'agents volontaires qui ont aidé dans cette mission.
Les prestations ont été servies dans le strict respect des décisions prises par les élus du CE.

7.1.2 Les actions sociales

Secours exceptionnel : En cas de difficultés passagères liées, notamment, à des évènements imprévisibles ou graves un secours financier exceptionnel a été mis en place par Pôle emploi et est géré par le Département Diversité et Conditions de Vie au Travail (DDCVT) de la Direction Générale.

Service social : Les assistantes sociales interviennent pour tout le personnel de Pôle emploi.

Elles peuvent aider à résoudre des difficultés personnelles ou familiales.

En 2013, les prestations de service social du travail au bénéfice des personnels de Pôle emploi en Région Provence Alpes Côte d'Azur ont été renégociées, 5 assistantes sociales assurent l'activité en organisant une permanence téléphonique tous les jours et une permanence sur site sur la base d'un planning préétabli (coordonnées en ligne sur intranet).

* Les plannings précis sont à disposition du personnel.

Cadres des rencontres physiques	Hors permanences	99
	Permanences (sur site ou autre)	471
	Poste de travail	340
	Visites à domicile	252

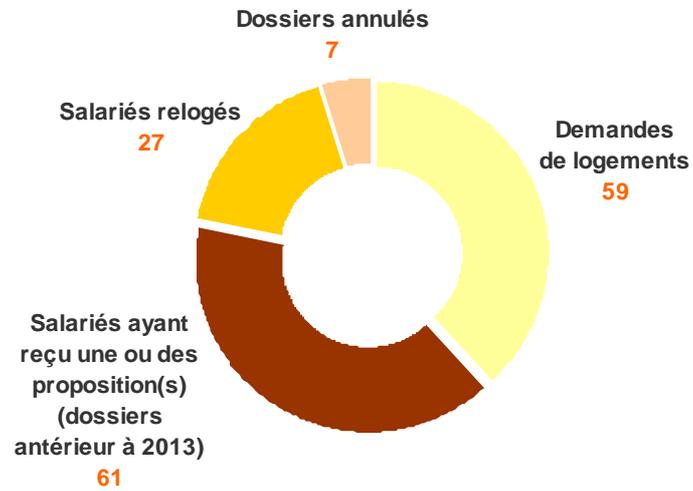
7.1.3 Le logement

Pôle emploi contribue de manière volontaire au dispositif Action logement (ex "1%"), et facilite l'accès de ses agents au logement.

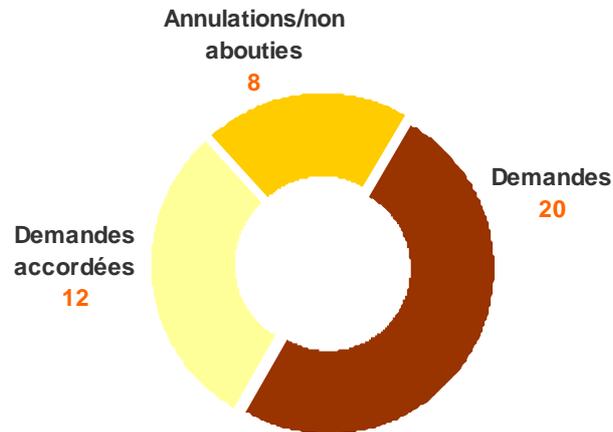
Les salariés de pôle emploi peuvent bénéficier des différentes prestations proposées par Entreprise Habitat l'organisme collecteur.

Pour la location	<p>La demande de logement : Bénéficiaires: CDI en poste ayant 12 mois d'ancienneté à Pôle emploi dans les 18 derniers mois, au moment de la demande.</p> <p>Les aides LOCA-PASS : Bénéficiaires : tout agent Pôle Emploi âgé de moins de 30 ans quel que soit son statut.</p> <p>La garantie des risques locatifs : Bénéficiaires : tout agent Pôle Emploi</p>
Pour l'achat	<p>Le conseil en financement : Bénéficiaires : tout agent Pôle Emploi.</p> <p>Le prêt accession : Bénéficiaires: CDI en poste ayant 12 mois d'ancienneté à Pôle emploi dans les 18 derniers mois.</p>
Pour le conseil et l'assistance	<p>Le CIL PASS-ASSISTANCE : Bénéficiaires: tout agent Pôle Emploi en poste au moment de la demande.</p> <p>Le prêt « Prêt Pour Locataire en Difficulté »</p>

La location en chiffres



Le prêt en chiffres



7.1.4 La restauration

❖ La valeur des titres restaurants en 2013 :

Par décision du 8 mars 2011, la valeur faciale des titres restaurant est passée à 8,81 € à compter du 1er avril 2011. Sans changement depuis. La part salariale est de 3,52 € ; la part patronale de 5,29 €.

Le nombre de tickets restaurant délivré : 578 238

- ❖ 2 035 397,06 € de part salariale,
- ❖ 3 058 879,02 € de part patronale.

7.1.5 Le transport

❖ Prise en charge par l'employeur d'une partie des frais de transport collectif pour le trajet domicile travail (décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008)

Montant versé en 2013 : 79 892 €

❖ Une indemnité de transport forfaitaire par jour travaillé est versée à tous les agents sur le périmètre ex Assedic Côte d'Azur (accord du 11 juin 2002).

	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires	1469	1 541	1 591
montant total versé (prime brute)	147 221 €	159 235,79 €	156 876,91 €
(indemnité nette)	53833,92 €	61 032,41 €	62 633,36 €
Moyenne annuelle par agent	100,21 €	103,33 €	98,60 €
(indemnité nette)	36,65 €	39,60 €	39,36 €

7.1.6 La crèche

Versement d'une prime de crèche pour les salariés relevant du périmètre géographique ex Assedic Côte d'Azur. (Départements Alpes Maritimes et Var.)

Le montant de la prime est fixé à 116,81 euros net par mois et par enfant et proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. La prime est versée mensuellement sur salaire, pour la période couverte par les justificatifs fournis, au plus tard jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant

Pour conserver son caractère non imposable et non soumis aux charges sociales et fiscales, le montant total versé sur une année civile ne doit pas dépasser 1830 euros par agent. Au-delà de ce plafond légal, le montant versé est imposable et soumis à cotisations.

	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires	102	133	157
Montant versé	66 655 €	96 711 €	115 696 €
Moyenne annuelle par agent	653 €	727 €	737 €

7.1.7 La Médaille du travail

❖ Conditions d'attribution

Médaille d'argent accordée après 20 ans de service

Médaille de vermeil accordée après 30 ans de service

Médaille d'or accordée après 35 ans de service

Médaille grand or accordée après 40 ans de service

Sous condition de complétude du dossier et de sa validation par la Préfecture de Département

❖ Primes versées

Médaille d'argent : 1/24^{ième} de salaire brut annuel

Médaille de vermeil : 1/16^{ième} de salaire brut annuel

Médaille d'or : 1/12^{ième} de salaire brut annuel

Médaille grand or : 1/8^{ième} de salaire brut annuel

❖ Nombres de bénéficiaires

	2011	2012	2013	Coûts 2013
Médaille d'argent	325	257	133	213 574,24 €
Médaille de vermeil	197	149	81	216 258,35 €
Médaille d'or	122	83	68	242 640,01 €
Médaille de grand or	32	51	31	183 274,16 €
Total	676	540	313	855 746,76 €

7.2 AUTRES CHARGES SOCIALES

Régime Complémentaire Maladie – Mutuelle

Depuis le 1er janvier 2012, un régime de frais de soins de santé (Malakoff Médéric) et un régime de prévoyance (MUTEX) communs à l'ensemble des agents de Pôle emploi a été mis en place.

❖ Statut privé

Part patronale prévoyance : 1 760 459,83 €

dont portabilité : 25 744,04 €

dont hors portabilité : 1 734 715,79 €

Part patronale mutuelle : 3 712 186,22 €

Part salariale prévoyance : 737 332,82 €

dont portabilité : 9 682,36 €

dont hors portabilité : 727 650,46 €

Part salariale mutuelle : 1 104 692,68 €

❖ Statut public

Part patronale prévoyance : 114 671,78 €

Part patronale mutuelle : 330 309,67 €

Part salariale prévoyance : 77 681,32 €

Part salariale mutuelle : 69 452,40 €